

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du Lundi 21 février 2022

Commission restreinte

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CALENDRIER GÉNÉRAL

Le calendrier général du football féminin est disponible. Vous pouvez le consulter [en cliquant ici](#).

PLATEAUX FILLOFOOT ET FOOT A 5 4ÈME PHASE

Il est désormais possible de s'inscrire pour la 4^{ème} phase.
Date butoir : dimanche 27 février.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

**APRES 2 RAPPELS,
MATCH PERDU PAR PENALITE 0pt, 0 but
& AMENDE AUX 2 CLUBS.**

CRIT U11F À 8 DU 29/01/2022
24169797 SARTROUVILLE ES / MARLY ETANG